RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Requalification de la RD 6015 et de ses abords

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 11 décembre 2026 à 12:00

Communauté de Communes Caux Austreberthe
103 Allée des Vergers
76360 BARENTIN
Tél : 02.32.94.92.15

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Requalification de la RD 6015 et de ses abords
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Requalification de la RD 6015 et de ses abords

Lieu(x) d'exécution :
Zone d'activité commerciale de Barentin
RD6015
76360 Barentin

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie - Assainissement
02	Espaces verts

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF1	TF 1 - Requalification de la RD 6015 COMCOM
	TF2	TF 2 - Requalification de la RD 6015 Département
	TO1	TO 1 - Liaison Carrefour
	TO2	TO 2 - Maintien de l'accès C4 Carrefour
02	TF	TF 1 - Requalification de la RD 6015 COMCOM
	TO1	TO 1 - Liaison Carrefour

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112730-1	Travaux d'aménagement paysager de routes et d'autoroutes

Lot(s)	Code principal	Description
01	45232410-9	Travaux d'assainissement
	39350000-0	Équipement de réseau d'assainissement
02	77310000-6	Réalisation et entretien d’espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant une variante pour le lot 1 (cf. Notice architecturale et paysagère) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Voirie – Assainissement : Enrobé clair

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ATELIER RM
17 rue aux Cornes
76270 Neufchâtel en Bray

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Sans objet

3.4 - Contrôle technique

Sans objet

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

En cours de désignation

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Les actes d'engagement (AE) et leurs annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les deux cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes
- Les deux décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- La notice architecturale et paysagère
- Le plan topographique
- Le plan de travaux préliminaires
- Le plan de masse
- Les plans voirie – assainissement des deux lots
- Les signalisations des deux lots
- Le plan des espaces verts
- Les DT et DICT

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail
Des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat

Renseignements ou documents concernant la capacité économique et financière des candidats :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

Renseignements ou documents concernant les capacités techniques et professionnelles des candidats :

Libellés
Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
Le mémoire technique permettant d'apprécier l'offre du candidat au regard des critères d'attributions figurant à l'article 8.2

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

103 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Points
1- Prix des prestations	40.00 pts
2- Maîtrise opérationnelle et justification des dispositions techniques proposées	20.00 pts
3- Maîtrise environnementale et justification des dispositions spécifiques au chantier	20.00 pts
4- Cohérence, faisabilité et maîtrise du planning d'exécution	20.00 pts

Prix des prestations – 40 points

Offre la mieux-disante / offre du candidat x 40

Maîtrise opérationnelle et justification des dispositions techniques proposées - 20 points
Il sera apprécié la capacité du candidat à organiser et exécuter les travaux de requalification de la RD6015 et de ses abords en garantissant la sécurité des usagers, le fonctionnement de la zone commerciale et la faisabilité des solutions techniques proposées.

L'analyse portera notamment sur :

- **Maintien de la circulation et des accès commerciaux :**

Pertinence des dispositions prévues sur un axe structurant supportant un trafic important, maintien ou adaptation des circulations selon les phases, accès aux enseignes et parkings, livraisons, desserte des poids lourds et accès des services de secours. Le candidat précisera ses mesures de gestion des carrefours et giratoires, des accès latéraux, des cheminements piétons et cyclables, ainsi que le jalonnement et la signalisation provisoires.

- **Phasage et modes opératoires adaptés aux travaux :**

Justification des méthodes d'exécution et de l'enchaînement des interventions sur la voirie, les carrefours, les traversées piétonnes, les aménagements cyclables, les réseaux, l'éclairage, les eaux pluviales et les espaces paysagers, selon le périmètre du marché. L'offre devra décrire les emprises successives, les basculements éventuels de circulation, les modalités d'accès aux zones de travaux et les moyens associés.

- **Cohérence des moyens et coordination des intervenants :**

Identification des risques liés à la coactivité entre chantier, véhicules, livraisons, piéton notamment aux traversées et aux accès aux commerces. Pertinence des protections, cheminements provisoires accessibles, dispositifs de signalisation, mesures de sécurisation et solutions de repli prévues en cas d'aléa ou de difficulté de circulation.

- **La cohérence et la faisabilité opérationnelle de l'offre :**

Adéquation entre les équipes, engins, installations de chantier, méthodes, approvisionnements et contraintes d'emprise. Qualité des modalités de coordination avec la maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage, les gestionnaires de voirie et de réseaux, les collectivités et les exploitants commerciaux concernés ; cohérence avec les engagements du planning. L'appréciation reposera sur des éléments techniques objectifs, précis et vérifiables, directement liés à l'exécution de l'opération.

Maîtrise environnementale et justification des dispositions spécifiques au chantier - 20 points

Il sera apprécié la pertinence, la cohérence et le caractère opérationnel des mesures environnementales proposées par le candidat, au regard des caractéristiques et contraintes particulières de l'opération.

L'analyse portera notamment sur :

- **Réduction de l'empreinte carbone et optimisation des transports :**

Pertinence de l'organisation logistique envisagée pour limiter les rotations de camions, les distances de transport et les consommations énergétiques. L'appréciation portera également sur la qualité des estimations quantitatives, des hypothèses retenues et des mesures concrètes proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au chantier.

- **Gestion, tri et valorisation des déchets :**

Cohérence des dispositions prévues pour organiser le tri, la collecte, la traçabilité et la valorisation des déchets issus de l'opération, en tenant compte de la nature des matériaux rencontrés et des filières mobilisables.

- **Prévention des pollutions et limitation des nuisances environnementales :**

Pertinence des mesures spécifiques prévues pour limiter les poussières, le bruit, les risques de pollution des sols et des eaux ainsi que les incidences sur les espaces végétalisés et les ouvrages conservés.

Cohérence, faisabilité et maîtrise du planning d'exécution - 20 points

Il sera apprécié la crédibilité du calendrier proposé au regard des quantités de travaux, des interfaces techniques et des conditions d'exploitation de la RD6015 et des zones commerciales de La Carbonnière et du Mesnil-Roux.

L'analyse portera notamment sur :

- **Cohérence du phasage et de l'enchaînement des travaux :**

Clarté de la décomposition du chantier par secteurs et par séquences d'intervention ; articulation entre les différents travaux. Identification des dépendances, points d'arrêt, basculements de circulation et éventuelles tâches réalisables en parallèle.

- **Réalisme des durées et justification des rendements :**

Cohérence des durées affectées aux différentes tâches au regard des quantités à réaliser, des moyens humains et matériels prévus, des cadences de production envisagées et des contraintes techniques propres à l'opération.

- **Prise en compte des contraintes spécifiques du site :**

Intégration des contraintes liées à la circulation importante, aux carrefours et giratoires, aux dessertes des commerces, aux livraisons, aux accès piétons ainsi qu'aux périodes de fréquentation sensible. Le candidat décrira les dispositions de programmation destinées à limiter les gênes et à maintenir la continuité de fonctionnement des activités pendant les travaux.

L'appréciation reposera sur des dispositions concrètes, localisées lorsque nécessaire, techniquement argumentées et vérifiables. Les présentations générales d'organisation de chantier non adaptées à la RD6015 ne suffiront pas à justifier une appréciation favorable.

Échelle d'appréciation des offres techniques

Chaque élément sera évalué selon une échelle de notation à quatre niveaux :
- 0 Non traité : absence de réponse ou éléments ne permettant pas d'apprécier la proposition.
- 2 Insuffisant : réponse générique, incomplète ou insuffisamment adaptée aux contraintes spécifiques de l'opération.
- 4 Satisfaisant : réponse cohérente, adaptée à l'opération et permettant d'apprécier la faisabilité des dispositions proposées, malgré certaines imprécisions.
- 6 Très pertinent : réponse précise, détaillée, spécifiquement adaptée à l'opération et justifiant des dispositions techniques proposées.

La note attribuée à chaque élément sera proportionnelle au nombre de points affectés à celui-ci.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats qu'il aura sélectionnés et ce, sur tous les points des offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : https://www.telerecours.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN

Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : https://www.telerecours.fr/